

## Les Chinois de Montréal monopolisent les lignes à Pékin

**Paul Cauchon**

DEUX semaines après le massacre de Pékin, des étudiants chinois originaux de continuer la lutte pour la démocratie : un groupe d'entre eux tente actuellement de bloquer les 15

lignes téléphoniques que le gouvernement chinois a mis à la disposition de population de Pékin dans le but de dénoncer les « agitateurs ».

Les autorités chinoises ont lancé les Pékinois dans une opération de dénonciation du voisin, diffusant à la télévision des numéros de téléphone où des officiers prennent en note d'éventuelles « dénonciations » de manifestants.

À Montréal on appelle ces numéros pour divertir l'interlocuteur, étirer la conversation et fournir de faux renseignements afin d'égayer les factions gouvernementales engagées dans la répression.

Un homme d'affaires montréalais, canadien d'origine chinoise, prête ainsi son bureau aux étudiants d'ici : « \$ 300 d'interurbain pour deux heures, c'est un prix ridicule pour sauver

des vies humaines ».

D'autres étudiants photocopient les articles publiés dans les médias occidentaux et les envoient par télécopieur à différents points de chute en Chine, afin d'informer leurs collègues de ce qui s'est vraiment passé à Pékin (les médias chinois camouflent actuellement la réalité et l'ampleur de la répression de la Place Tian An Men).

Ces actions permettent ainsi aux étudiants chinois du Québec de contribuer concrètement à la lutte entreprise par leurs collègues demeurés au pays. Mais l'ampleur du massacre du début juin en a découragé plusieurs.

« Les étudiants d'ici ont vécu ces événements en étant confus, déprimés, découragés, explique Kenneth Cheung, qui contribue à un comité de

leaders canadiens d'origine chinoise créé pour soutenir la démocratie en Chine. « Plusieurs étudiants ont peur pour leur sécurité ou celle de leur famille, ou n'ont pas d'énergie pour lutter. D'autres, un petit nombre, sont déterminés à poursuivre la lutte pour la démocratie ».

Par voie de sondage privé, les leaders de la communauté tentent de

**Voir page 10 : Les Chinois**



PHOTO AP

Même si elle est ouverte aux cyclistes depuis hier, la Place Tian An Men n'a pas retrouvé sa joyeuse activité d'avant la tragique nuit de répression de milliers de jeunes réunis dans le centre de Pékin. Les soldats restent massivement présents.

## Li Peng appelle à plus de vigueur dans la répression et la délation

PÉKIN (AFP, AP, Reuter) — Pendant que les États-Unis critiquaient les arrestations et accélèrent l'octroi de visas, le premier ministre chinois Li Peng y allait hier d'un virulent appel à « restaurer l'ordre » et à « porter des coups acharnés aux rebelles contre-révolutionnaires ».

Selon l'agence Chine Nouvelle, M. Li a tenu ses propos lors d'une réunion du Comité central du Parti communiste et du Conseil d'État.

Le premier ministre Li Peng a ap-

pelé les adhérents du parti communiste chinois, mastodonte de 47,775 millions d'adhérents, à s'unir pour combattre « le chaos contre-révolutionnaire ». « C'est une question de vie ou de mort pour le parti et l'État », a dit le dirigeant ultra-conservateur.

Si plusieurs diplomates à Pékin estiment toujours que l'unanimité des dirigeants chinois n'est qu'une façade et qu'il restent très divisés, en apparence, la ligne dure semble

marquer des points.

Ainsi, hier, la liste noire des « contre-révolutionnaires » recherchés par la police chinoise s'est encore allongée avec l'adjonction des noms des 21 principaux dirigeants étudiants du mouvement pro-démocratique, écrasés dans le sang à Pékin.

Les identités, photographies, et principaux signes distinctifs des jeunes contestataires du régime de Deng Xiaoping, y compris leur accent, ont été diffusés à la télévision

chinoise, qui entrecoupe à longueur de journée les appels à la délation et les séquences filmées à la gloire de l'Armée Populaire de Libération (APL).

Les documents destinés à l'identification des « criminels » seront diffusés dans tous les ports, aéroports, gares, et chaque poste-frontière, sur ordre de la police.

Alors que plus de 850 arrestations étaient déjà officiellement signalées

**Voir page 10 : Répression**

## INFIRMIÈRES Québec espère un règlement avant le 24

**Bernard Descôteaux**  
de notre bureau de Québec

UNE ENTENTE pourrait intervenir entre le gouvernement et les infirmières dès le 24 juin à la condition toutefois que se règle d'ici l'importante question du rattrapage salarial exigé par la Fédération des infirmières du Québec.

C'est ce qu'ont indiqué hier les ministres Thérèse Lavoie-Roux et Daniel Johnson, ce dernier qui, à titre de président du Conseil du trésor, détient les cordons de la bourse se montrant même plus souple qu'à l'ordinaire sur cette question de rattrapage.

Des progrès importants ont été réalisés, ont dit les deux ministres pour appuyer leur optimisme. Virtuellement, toute la question de l'organisation du travail et des primes a été réglée, ont-ils dit, notant que \$87,2 millions (comportant une augmentation salariale de base de 4%) ont été offerts par le gouvernement.

Ces préliminaires étant à toutes fins complétés, la négociation arrive à l'étape cruciale, a précisé le ministre de la Santé et des Services sociaux. Elle faisait référence à la question du rattrapage salarial exigé par les infirmières qui prétendent être sous-payées.

Cette question ne peut être réglée en quelques jours mais il serait possible, a dit M. Johnson, d'en venir à des résultats concrets dès cette année si les infirmières voulaient se soumettre immédiatement à des études de relativité salariale.

Le ministre-président du Conseil du trésor semble en fait disposé à faire vite si les infirmières acceptaient ces études. Alors que jusqu'ici il parlait toujours d'un processus

long et complexe, M. Johnson soulignait hier avec insistance que cela pourrait se faire sur quelques mois au maximum. Le tout pourrait être complété avant la fin de 1989, a-t-il dit aussi alors qu'à son bureau, on précisait que le redressement salarial souhaité par les infirmières pourrait commencer dès 1990.

Pour le gouvernement, il n'est pas

**Voir page 10 : Règlement**

## Bourassa aboutit D'Errico

**Bernard Descôteaux**  
de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre Robert Bourassa a blanchi hier Tommy D'Errico, le grand argentier du Parti libéral, qui n'a d'aucune façon, a-t-il assuré, manqué au Code d'éthique du parti à l'occasion de transactions sur des terrains à Laval.

M. Bourassa qui, vendredi dernier, avait indiqué qu'il serait, le cas échéant, sans pitié pour M. D'Errico lui a accordé cette abolition devant l'Assemblée nationale. Une abolition totale et entière, a constaté non sans réserves l'opposition péquiste.

Pour accorder cette abolition, M. Bourassa s'est appuyé sur les documents publiés lundi par le fils de M. D'Errico, Mario. A son avis, cela démontre qu'il n'y a eu aucune interférence induite, donc aucun manquement, jusqu'à preuve du contraire, au code d'éthique du Parti libéral.

Cette abolition est étonnante, a soumis l'opposition péquiste qui rappelle que M. Bourassa avait pris vendredi dernier des engagements clairs lorsqu'il avait été connu que M. D'Errico, contrairement à ce qu'il avait déjà déclaré, avait récemment acheté des terrains à Laval, terrains qui sont l'objet du dénonciation proposé par la Commission de protection du territoire agricole.

**Voir page 10 : D'Errico**

**LES CARTES DE CRÉDIT**  
**Des taux réels de 5% à 6% plus élevés**

OTTAWA (PC) — Les détenteurs de cartes de crédit paient un taux d'intérêt réel de 5% à 6% supérieur au taux affiché et le gouvernement devrait intervenir dans ce dossier, affirme le président du comité des finances de la Chambre des communes, le député conservateur Don Blenkarn. S'adressant au comité de la consommation, M. Blenkarn a recommandé l'uniformisation du calcul des intérêts des cartes de crédit.

Visa et MasterCard, par exemple, calculent les intérêts à partir du moment de l'achat, au lieu d'attendre la date du relevé de compte. Ces deux cartes à elles seules ont effectué des transactions d'environ \$30 milliards l'an dernier, soit le même montant que le dé-

**Voir page 10 : Des taux**

## Honteux et repentis, Johnson dit vouloir courir de nouveau

(D'APRÈS CP) — Sur le ton du repentir et du ferme propos de ne plus jamais recommencer, le sprinter olympique Ben Johnson a terminé hier son témoignage à Toronto devant la commission Dubin sur le dopage des athlètes canadiens.

Ayant tout reconnu, tout avoué, le sprinter déchu regrette d'avoir succombé sous le poids de la honte et d'avoir caché la vérité à ses admirateurs qui, par milliers, lui avaient offert leur appui, convaincus que le champion du 100 mètres disait la vérité en jurant n'avoir jamais absorbé d'anabolisants en connaissance de cause.

« Et pourtant, vous saviez que vous mentiez ! », a lancé hier au terme de l'interrogatoire le commissaire Dubin qui, jusque là, n'avait qu'écoulé en silence le témoignage du sprinter.

« J'ai menti, parce que j'avais honte, pour moi et ma famille, et pour tous les jeunes qui voyaient en moi un athlète canadien. J'étais dans un état de confusion... »

Le commissaire Dubin reproche

notamment à Johnson d'avoir cédé le 30 septembre dernier à une entrevue « minutieusement orchestrée » avec un journaliste du *Toronto Sun*, pour affirmer que jamais il n'avait touché aux stéroïdes et que seule une enquête publique ferait éclater la vérité.

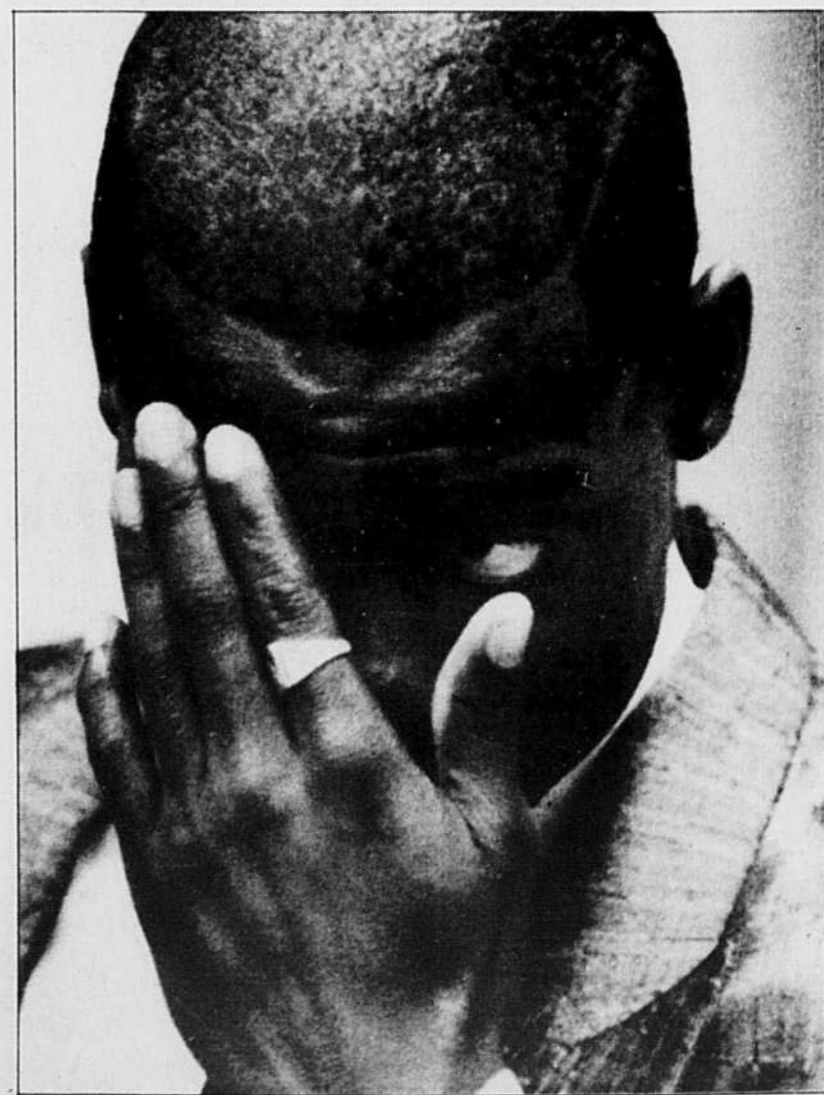
« Vous saviez tout ce temps que vous mentiez, et vous saviez aussi que ce que vous disiez, c'était ce que les Canadiens voulaient bien entendre. Vous rendez-vous compte du méfait d'une déclaration pareille ? », a poursuivi le commissaire.

« Je le savais, et j'ai eu tort, mais comme je l'ai dit, j'étais dans un état de confusion... »

Après cette réprimande, l'interrogatoire mené par son propre avocat, M. Edward Futerman, ouvrit toute grande la porte au repentir et Johnson, ayant exprimé le désir de courir de nouveau sous les couleurs canadiennes, s'est dit convaincu de pouvoir dépasser les records mondiaux — sans stéroïdes.

« Et vous êtes prêt, dit encore son

**Voir page 10 : Johnson**



Ben Johnson croit pouvoir gagner sans stéroïdes.

# LE LIVRE IDÉAL À OFFRIR POUR LA FÊTE DES PÈRES

**Méridien**  
TÉMOIGNAGE

1980 SHERBROOKE OUEST, SUITE 520, MONTRÉAL, H3H 1E8 (514) 932-9037

\$15.95

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES



# Lapierre lorgne le leadership du PLC

OTTAWA (PC) — Le député libéral de Shefford aux Communes, Jean Lapierre, songe à se porter candidat à la succession de John Turner.

Au cours d'une entrevue accordée hier au réseau NTR, le député Lapierre a déclaré qu'il pourrait se présenter comme candidat régional pour défendre le Québec, s'il parvient à surmonter son principal obstacle, l'argent.

Jean Lapierre fait partie du Groupe des Cinq, des députés jeunes, de toutes les régions du pays, qui ont comme point commun le manque de ressources pour faire la lutte aux Jean Chrétien, Paul Martin et autres.

Ils ont des propositions à soumettre à l'exécutif national et voudraient notamment que les dépenses des candidats soient plafonnées, que le parti organise des colloques et qu'il paie également les dépenses de logement et de voyage des députés.

Le Groupe des Cinq jongle aussi avec une idée de coopérative des dépenses où même l'avion serait mis en commun.

# La SQ libère la GRC

LES ESCOUMINS (PC) — La Sûreté du Québec a utilisé des gaz lacrymogènes, hier, contre un petit groupe de Montagnais des Escoumins, sur la Côte-Nord, pour les forcer à libérer une trentaine d'agents de la GRC qu'ils retenaient sur leur réserve depuis le matin.

L'intervention de la SQ n'a duré que sept minutes peu avant 15h00 et n'a fait qu'un blessé mineur. Le Montagnais Yvon Moreau, 38 ans, asthmatique, a dû être conduit en ambulance à l'hôpital des Escoumins après avoir été rudement incommodé par la fumée.

Une quarantaine d'agents de la SQ de la région, casqués, ont participé à l'opération qui n'a donné lieu à aucun accrochage. De leur côté, les Montagnais n'étaient qu'une vingtaine. Aucun n'était armé.

Dès 6h00 du matin, ils avaient dressé un barrage sur la seule route menant à leur réserve avec quelques voitures, pour empêcher de partir une trentaine d'agents de la Gendarmerie royale du Canada venus procéder à une perquisition reliée à une enquête sur une présumée fraude de l'assurance-chômage.

Aucune accusation n'a encore été portée contre aucun manifestant et la police n'a procédé à aucune arrestation.

« Ce qui s'est passé c'est sale; on a voulu nous piétiner », a déclaré hier en fin de journée le chef de bande, M. Denis Ross, au cours d'une conférence de presse improvisée.

« Ce qu'ils ont fait, je ne l'aurais même pas fait à mon chien. Ils ont prouvé que leur système est sale, dit-il. On était prêt à ouvrir nos livres, mais pas à les laisser partir sauvagement avec nos documents comme ils l'ont fait », a-t-il dit pour justifier les gestes posés par ses concitoyens.

Dans une déclaration syllabée de neuf paragraphes, M. Ross a réaffirmé les volontés souverainistes de son peuple pour enfin dire qu'il considérait que la perquisition de la GRC n'était pas justifiable sur le territoire de la réserve.

C'est à 5h00 du matin que les gendarmes fédéraux sont arrivés sur les lieux accompagnés de quatre enquêteurs de la Commission d'Emploi et Immigration du Canada. Les policiers ont d'abord sorti du lit le chef Denis Ross, mandaté de perquisition à la main, l'invitant à les conduire aux bureaux du Conseil de bande.

Sur place, ils ont saisi plusieurs liasses de documents et du matériel informatique dans le but de constituer une preuve à l'encontre notamment de M. Ross, soupçonné d'avoir sciemment utilisé des faux documents pour frauder l'assurance-chômage à plusieurs reprises depuis 1985.

Le soleil se levait à peine, que les hommes de la réserve se sont rassemblés rapidement devant les bureaux du Conseil de bande, bloquant la route, pour empêcher ces « voleurs de s'enfuir » avec les biens de la communauté.

Une perquisition a aussi eu lieu dans les locaux de la radio communautaire de la réserve où les policiers ont ramassé notamment des carnets de note du journaliste et directeur de la station, André Poisson, qui se demande à quoi ces carnets pourraient bien servir.

Jusqu'au début de l'après-midi, les policiers fédéraux, qui étaient libres de circuler à pied sur la réserve, se sont tournés les pouces faisant les cent pas autour de leurs voitures, pendant que la Sûreté du Québec préparait son intervention.

« Tout d'un coup, nous avons vu s'approcher une quarantaine de policiers à pied », raconte Raoul Canapé, un membre de la bande qui s'était installé sur le toit d'une maison pour croquer quelques photos des événements.

« Trois d'entre eux sont arrivés par derrière, poursuit-il. C'est eux qui ont lancé les bombes. Juste avant, les policiers de la GRC ont placé leurs voitures en ligne, derrière le barrage, pour se préparer à sortir. Quand les bombes ont éclaté, les gens se sont sauvés en courant et la SQ a déplacé les voitures qui avaient servi à faire le barrage avec un "lifter". »

# Mulroney exhorte les dissidents à se rallier à l'accord du lac Meech

(PC) — Ne pas ratifier l'Accord du lac Meech équivaldrait à nier le Canada tel qu'il est en réalité, a déclaré hier soir le premier ministre Brian Mulroney, dans un discours prononcé à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Loi sur les langues officielles.

« L'Accord du lac Meech donne une définition exacte de la réalité canadienne, a-t-il affirmé. Le fait de ne pas le ratifier serait aller à l'encontre de cette réalité. »

Poursuivant sa croisade en faveur de l'entente constitutionnelle, M. Mulroney a « exhorté » une fois de plus le Nouveau-Brunswick et le Manitoba à rendre les armes et à ratifier l'accord, dont l'échéance a été ratifiée est fixée à juin 1990.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ D'Errico

Dans une conférence de presse, M. Bourassa avait en effet indiqué qu'il convoquerait M. D'Errico pour connaître tous les faits à son retour de vacances en Italie. Il ne l'a pas fait, dit le député Jacques Brassard qui reproche au premier ministre sa passivité.

Le premier ministre avait aussi, indiqué qu'il sanctionnerait M. D'Errico si celui-ci avait tenté par le biais de « restrictions mentales » de cacher certains faits lorsque, la première fois, il avait été question de ses propriétés à Laval.

Il apparaît évident que M. D'Errico n'avait pas donné toutes les informations lorsqu'il avait indiqué, il y a deux semaines, que ses terrains de Laval éventuellement touchés par le dézonage avaient été acquis au milieu des années 70, soutient M. Brassard. Il est clair maintenant qu'en 1987, la compagnie Beaver Asphalt, propriété de M. D'Errico, a acheté des terrains qui sont aujourd'hui l'objet de la proposition de dézonage.

Le premier ministre s'estime pour sa part satisfait dans la mesure où il n'y a aucune indication que les terrains achetés par M. D'Errico l'ont été pour des fins normales. Non pour des fins de spéculation. Ces terrains ont été achetés pour servir de carrière, un fait établi dès l'offre d'achat.

M. Bourassa ne voit par ailleurs rien d'anormal dans le fait que M. D'Errico soit intervenu personnellement à l'été 87 auprès du président de la Commission de protection du territoire agricole, Pierre-Luc Blain, pour savoir comment obtenir le dézonage de ces terrains.

N'importe quel citoyen a le droit de faire de telles interventions, dit le premier ministre qui note que c'est M. D'Errico lui-même qui a fait la démarche et qu'il n'a pas demandé à un ministre de le faire.

Sortant de sa poche arrière une lettre, M. Bourassa a ainsi souligné qu'en 1985, M. Brassard avait fait une démarche par lettre auprès du président Blain pour obtenir « présences » pour l'étude d'un dossier. M. Brassard était ministre. Il appert toutefois que le député prenait cause alors pour une dame qui était dans une situation d'urgence à la suite d'un divorce et qui voulait obtenir le droit de construire une maison sur un lot lui appartenant.

Une telle démarche est normale de la part de députés, a expliqué M. Brassard, notant que la démarche de M. D'Errico se situe dans une séquence temporelle qui pose des questions.

Au printemps 87, Beaver Asphalt fait une offre d'achats pour l'achat de six terrains. Au cours de l'été, M. D'Errico, qui est déjà depuis quelques années président de la Commission des finances du PLQ, rencontre M. Blain dans le restaurant d'un club de golf huppé de Saint-Lambert. Puis au mois d'août, il achète les terrains.

Par la suite, en septembre 87, des démarches seront entreprises pour obtenir le dézonage des dits terrains. Démarches que l'on laisse en suspens et qui deviennent inutiles lorsqu'en avril dernier la Commission de protection du territoire agricole décide d'ajouter à son projet de dézonage le secteur de Laval où sont situés ces terrains.

Ces faits justifient amplement une enquête publique, a soutenu le député Brassard qui n'a pu convaincre toutefois le premier ministre. Dans un premier temps, il faut commencer par faire la vérification de toutes les transactions intervenues à Laval depuis 1985 sur les terrains qui seront dézonnés (4,444 hectares).

Cette vérification faite, on verra les mesures à prendre, a dit le premier ministre qui a évoqué la possibilité que son gouvernement prenne des mesures pour restreindre la spéculation immobilière. Il a fait allusion à des mesures fiscales mais a ajouté aussitôt qu'il devait éviter de faire en sorte que le Québec ne soit pas concurrentiel pour attirer des investisseurs.

Une mesure plus à court terme, envisagée par le gouvernement, consisterait à réviser la loi sur le zonage pour revoir le processus de modifications des zones agricoles. Lundi, le ministre de l'Agriculture a fait état de ce projet qui serait déposé d'ici quelques jours.

L'Union des producteurs agricoles s'est élevé hier contre cette intention. Il ne saurait être question pour le gouvernement d'agir en catastrophe, a dit le président de cet organisme, Jacques Proulx. A son avis, ce qu'il faut c'est justement empêcher toute spéculation, a-t-il dit.

Le premier ministre a prononcé son discours devant un auditoire de 200 personnes, en partie composé de sénateurs et de députés de tous les partis. La rumeur courait même que l'ex-premier ministre Pierre Trudeau ferait une apparition - mais il ne s'est pas présenté.

« L'égalité linguistique est le ciment de l'unité canadienne », a lancé M. Mulroney, pour lequel l'Accord du lac Meech s'inscrit indiscutablement dans la ligne de pensée de la Commission Laurendeau-Dunton, dont les travaux réalisés il y a 25 ans allaient donner naissance en 1969 à la première version de la Loi sur les langues officielles, adoptée sous le premier gouvernement Trudeau.

### ◆ Répression

dans les principales villes du pays, à commencer par Pékin, la vieille garde des octogénaires ultras qui a pris les commandes du pays a ainsi fourni hier une nouvelle preuve de sa détermination à éradiquer la contestation.

Les 21 sont accusés d'avoir incité et organisé des activités « contre-révolutionnaires », y compris des sit-in et grèves de la faim sur la place Tian An Men, transformée pendant sept semaines en gigantesque forum en faveur de la liberté de la presse, la lutte contre la corruption et contre la bureaucratie.

La plupart des étudiants, et fortiori leurs dirigeants, ont quitté précipitamment les campus pour se réfugier dans la clandestinité, après l'intervention sanglante de l'armée qui a fait « près de 300 morts » selon les autorités. Dix fois plus selon des sources concordantes.

Les images diffusées hier soir par la télévision chinoise pour incriminer les accusés provenaient aussi bien de caméras-mouchards que d'extraits de reportages de télévisions étrangères. Elles ont insisté tout spécialement sur Wuer Kaixi, 23 ans, ralliant des dizaines de milliers de manifestants, porté en triomphe, un drapeau rouge au bout du bras, sur l'immense esplanade au coeur de Pékin.

« Au moment où il encourageait les étudiants naifs faire la grève de la faim, Wuer Kaixi, se la coulait douce dans un restaurant de prix », a notamment commenté la télévision.

Interrogatoires retransmis à la télévision, menaces, arrestations, la campagne de propagande a monté d'un cran.

À Shanghai, des camions transportant des policiers ont sillonné la ville hier. Selon un diplomate occidentale, le nombre d'arrestations dans cette ville serait trois fois plus élevé que celui avancé par les organes d'information officiels. Un habitant faisait toutefois remarquer que le maire de la ville était apprécié par tout le monde « parce qu'il n'a pas fait appel à l'armée ». C'est un technocrate pas un idéologue, il veut que sa ville marche. Il s'est contenté de demander aux étudiants de ne pas aller trop loin. Il n'utiliserait sans doute pas la terreur comme Pékin, ajoutait cet habitant.

La reprise en main est sensible sur les lieux de travail. La semaine dernière, le maire de Shanghai, Zhu Rongji, a ainsi annoncé que toute personne qui ne se présenterait pas à son travail serait sanctionnée.

À Washington, le département d'État a envoyé un nouveau signal à Pékin en annonçant qu'il allait faire face à l'afflux de demandeurs de visas qui cherchent à quitter la Chine et font la queue devant l'ambassade à Pékin.

« Nous ferons ce qui est nécessaire pour faire face à la situation », a déclaré Mme Margaret Tutwiler, porte-parole du département d'État.

Un responsable qui a requis l'anonymat a précisé que le département d'État avait été mis au courant hier de l'afflux de demandeurs de visas, qui font le pied de grue devant l'ambassade bien que le bureau des visas ne doive ouvrir qu'aujourd'hui.

Le porte-parole s'est une nouvelle fois gardé de mettre en cause des dirigeants chinois précis dans la répression, se refusant à tout commentaire sur l'équipe au pouvoir.

De son côté, l'Union Soviétique commence à pencher nettement du côté des autorités chinoises après la sanglante répression militaire qu'elles ont menée contre le mouvement en faveur de la démocratie, estiment les observateurs Moscou.

À Pékin, le premier ministre a estimé que le numéro un chinois Deng Xiaoping avait procédé à « une profonde analyse de l'origine et de la nature de la rébellion contre-révolutionnaire » dans son discours vendredi dernier devant les responsables militaires chargés de l'application de la loi martiale.

Qiao Shi, membre du comité permanent du bureau politique du PC chinois et chef des organes de sécurité, a lu le discours de M. Deng lors de cette réunion convoquée pour en entendre le texte. M. Qiao est considéré comme un successeur possible de Zhao Ziyang, le secrétaire général du Parti récemment mis à l'écart.

Le premier ministre a relevé que M. Deng avait affirmé la « justesse des mesures » prises lorsque l'armée était entrée dans la nuit du 3 au 4 juin sur la place Tian An Men à Pékin.

Cette intervention militaire contre le mouvement démocratique a fait quelque 3,000 morts, selon les estimations des services de renseignement américains.

Selon Chine Nouvelle, le premier ministre a souligné la nécessité de rester fidèle à la ligne du parti et à assuré que la Chine ne changerait pas, en dépit des récents événe-

ments, sa « politique d'ouverture au monde extérieur ». Cependant, il a averti que la Chine ne céderait pas aux pressions de l'étranger à la suite de la répression de la « rébellion ».

Le premier ministre a demandé avec insistance à tous les organes du parti d'encadrer les membres du PC et les autres fonctionnaires en vue d'un travail de propagande idéologique sur la base du discours de M. Deng. Selon M. Li, le combat contre la « rébellion » était une lutte concernant le sort même du parti et de l'État.

### ◆ Règlement

question d'accorder plus aux infirmières que le 4% offert aux autres groupes d'employés du secteur public. S'il doit y avoir redressement, il faut le justifier par des études.

Dans le cas des infirmières, tout peut aller rondement car, note M. Johnson, on a à faire à un seul corps d'emploi. C'est moins complexe que les études qui sont actuellement menées avec la FTQ et d'autres syndicats, études de relativité salariale qui portent sur une soixantaine de corps d'emploi.

Confiant que les choses se régleront d'ici le 24 juin, Mme Lavoie-Roux reconnaît que si tel n'était pas le cas, le système hospitalier pourrait difficilement supporter la poursuite des moyens de pression des infirmières pendant l'été. Il y aurait alors coïncidence des moyens de pression et des fermetures de lit qui accompagnent chaque été les périodes de vacances.

Si cela survenait, il serait inévitable de devoir recourir au Conseil des services essentiels, a indiqué hier la ministre qui dit avoir déjà convenu avec les dirigeants d'hôpitaux des moyens à prendre. « Le gouvernement n'hésiterait pas à prendre les moyens appropriés », a-t-elle dit.

Bien qu'il n'y ait pas de grève et que les moyens de pression des infirmières soient légaux, le Conseil des services essentiels pourrait intervenir pour s'assurer que les services requis soient donnés. Si une action concertée d'un syndicat autre qu'une grève et un ralentissement de travail porte préjudice aux services auxquels le public a droit, le Conseil a le pouvoir d'intervenir, dit la Loi sur les services essentiels.

Pour l'instant, la situation est difficile dans un certain nombre d'hôpitaux, a reconnu la ministre qui note qu'il y a diminution des admissions pour les cas électifs. L'important, juge-t-elle, est que partout les services essentiels soient assurés. Par services essentiels, elle entend les services d'urgence, les soins intensifs, les soins intensifs coronariens, les services en néonatalogie et l'hémodialyse.

### ◆ Johnson

avocat, à dire aux jeunes du Canada et du monde entier, qu'ils ne devraient jamais utiliser d'anabolisants ?

« Oui. Et si on me donne la chance de courir encore, je veux courir pour le Canada, et je crois que je puis être l'homme le plus rapide au monde sans prendre de stéroïdes. »

« Et quoi d'autre encore direz-vous aux jeunes si on vous donne la chance de courir ? »

« Je m'en vais leur dire d'être honnêtes, de ne pas toucher à la drogue. Je sais, j'y ai goûté. Je sais ce que c'est que de tricher. Et je suis prêt à rencontrer ces jeunes et à leur dire en personne. »

Tel est l'essentiel du témoignage, qui a paru impressionner le ministre d'État aux sports, M. Jean Charest.

« Il a fallu un certain courage pour témoigner comme il l'a fait ce matin », a-t-il dit au sortir des Communes hier après-midi.

« Ben Johnson m'a paru avoir pris ses responsabilités en témoignant de cette manière, et le gouvernement doit aussi faire de même », a-t-il ajouté.

« Je ne dis pas qu'il suffit d'avouer ses fautes pour les justifier. Je dis que Johnson n'a pas manqué de courage en se confessant », a dit encore M. Charest, qui au lendemain des jeux de Séoul avait banni Johnson pour la vie de l'équipe olympique canadienne. Quelques jours plus tard cependant, il l'a nuancé l'interdit : Johnson se voyait accorder un droit d'appel au terme de deux années de suspension. Enfin, la semaine dernière, le ministre sembla nuancer encore sa position en rappelant que l'avenir de Johnson dépendait maintenant des recommandations du commissaire Dubin.

« En ordonnant une enquête, nous avons voulu garder un esprit ouvert et, si la commission souhaitait faire des recommandations, nous les examinerions dans ce contexte-là », a déclaré hier M. Charest.

« Mais avant de décider si Johnson pourrait courir encore sous les cou-

lages officielles, adoptée sous le premier gouvernement Trudeau. Cela dit, « l'égalité linguistique au Canada ne sera jamais acquise définitivement », a dit le premier ministre, selon lequel « il faudra encore de la vigilance, de la patience et de la détermination pour que nos enfants puissent profiter de toute la liberté linguistique que nos parents ont voulu pour nous-mêmes. »

M. Mulroney en sait quelque chose, lui qui a eu à se battre contre un petit groupe de députés au sein de son gouvernement pour faire adopter, l'été dernier, une nouvelle version de la Loi sur les langues officielles, qui venait accentuer la bilingu-

leurs canadiennes, j'attendrai que M. Dubin divulgue son rapport », a-t-il dit enfin.

Johnson quitta la salle aussitôt après son témoignage. Dehors, un billet pour stationnement interdit de \$ 20 l'attendait.

### ◆ Des taux

ficat annuel de l'administration fédérale.

« Je crois, a déclaré M. Blenkarn, que les gens devraient pouvoir calculer très facilement les intérêts qu'ils doivent et que les intérêts devraient commencer à la date du relevé. Les intérêts sont actuellement facturés à la date où le client a acheté les marchandises. »

Presque toutes les cartes de crédit des grands magasins et des sociétés pétrolières calculent les intérêts depuis la date du relevé. Mais les taux des détaillants atteignent parfois 28,8 % et ceux des pétroliers, 24 %, comparé à 20 % pour la plupart des cartes bancaires.

Une solution, déjà proposée par le député néo-démocrate John Rodrigue, serait de lier le taux d'intérêt des cartes de crédit au taux préférentiel des institutions financières.

M. Blenkarn trouve cette façon de procéder irréalisable, cependant, à cause des trop fréquents changements du taux préférentiel, lui-même lié au sort du taux d'escompte de la Banque du Canada.

Il est à noter, a dit le député conservateur, que la moitié de tous les utilisateurs de cartes de crédit réglent le solde tous les mois, évitant ainsi les frais.

### ◆ Les Chinois

puis dimanche de prendre le pouls des 900 étudiants chinois vivant au Québec, afin de comprendre comment orienter les actions.

William Lai, responsable de la programmation chinoise à Radio-Canada à Montréal, explique que la communauté chinoise canadienne a exprimé une profonde sympathie pour le drame des étudiants chinois, mais les étudiants du Québec demeurent confus face aux informations contradictoires et souvent affreuses qui parviennent de Chine. « Plusieurs ne savent pas quoi faire, nous on essaie de diffuser le plus d'informations possibles. »

Hier, des nouvelles en provenance de Chine indiquaient que le gouvernement aurait procédé à l'arrestation de membres des familles d'étudiants engagés dans le mouvement pour la démocratisation.

Au ministère de l'Immigration à Ottawa on confirme que des demandes de refuge pour le Canada ont déjà été présentées par certains étudiants. On ne peut confirmer leur nombre mais pour la majorité des 4500 étudiants chinois actuellement au Canada, l'heure est à l'incertitude.

« Les étudiants ne sont pas en danger d'être renvoyés en Chine dans l'immédiat » explique Gerry Maffre, porte-parole du ministère. Un moratoire de 60 jours a été décrété la semaine dernière sur toute expulsion par le Canada d'étudiants qui seraient en situation d'illegalité.

Selon M. Maffre plusieurs solutions s'offrent aux étudiants qui voudraient demeurer au Canada en attendant que la situation s'éclaircisse. Ainsi, on peut demander une prolongation de visa qui serait « examinée avec sympathie par nos agents d'immigration. »

Un étudiant qui termine ses études peut demeurer au Canada un an de plus s'il travaille dans son secteur d'étude. Les étudiants démunis parce que le gouvernement chinois a coupé leur bourse d'étude peuvent demander un visa de travail.

De leur côté, des organisations étudiantes québécoises expriment leur solidarité. Ainsi la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) organise demain à 15h30 une marche de solidarité sur le campus de l'Université Laval de Québec.

Et vers 17h on tiendra une soirée bénéfique au pavillon Pollack au profit de la Fondation d'aide à la Chine. Les montants recueillis seront versés à la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour être envoyés à la Croix-Rouge internationale en Chine.

À Montréal, des musiciens chinois présenteront un concert-bénéfice pour les familles de Pékin, le 22 juin au Christ Church Cathedral.



# Vols de fonds Blais invite les députés à dénoncer des collègues

OTTAWA (PC) — Il faut que tous les députés au courant qu'un de leurs collègues a volé de l'argent destiné à la recherche, en informant sans délai la Gendarmerie royale du Canada, a déclaré hier le Solliciteur général du Canada, Pierre Blais.

M. Blais réagissait ainsi à la publication d'une déclaration sous serment, déposée au Palais de justice de Montréal par un inspecteur de la section des crimes commerciaux de la GRC, faisant état de la déclaration d'un ancien adjoint de l'ex-député conservateur Edouard Desrosiers, à l'effet que plusieurs députés pourraient facilement avoir volé des fonds destinés à la recherche.

M. Desrosiers, ancien député d'Hochelega-Maisonrouge, doit comparaître en cour le 27 juin relativement à trois accusations de falsification de documents, une accusation de fraude et une autre d'abus de confiance.

La déclaration sous serment, qui porte la date du 11 octobre, a été faite en rapport avec une requête de la GRC en vue d'obtenir un mandat de perquisition à l'entrepôt de Matane du ministère des Travaux publics, où sont gardés les chèques du gouvernement qui ont été encaissés.

Selon la GRC, André Girard — qui a été l'adjoint spécial de M. Desrosiers en 1984 et 1985 — a déclaré à l'inspecteur qu'il était facile pour un député de détourner des fonds destinés à la recherche. Il n'a qu'à déclarer qu'un de ses employés a effectué des travaux de recherche, pour justifier l'octroi des fonds, et ensuite les utiliser à son propre profit.

M. Girard croit que cette pratique est courante chez les députés fédéraux.

M. Blais a déclaré que ces allégations étaient lourdes de conséquences pour l'image de tous les députés de la Chambre des communes. Les députés devraient s'empresse de révéler tout ce qu'ils savent à ce sujet, a-t-il ajouté.

« S'ils savent quoi que ce soit là-dessus, ils se doivent de le dire à la GRC », a dit le ministre.

Le député néo-démocrate John Rodrigue a exigé de savoir à quel moment le gouvernement adpoterait un code d'éthique, étant donné que les affirmations de M. Girard ne sont que les plus récentes des nombreuses accusations portées contre des députés conservateurs du Québec.

Le mois dernier, le député Richard Grisé a quitté le caucus conservateur après avoir plaidé coupable à des accusations de fraude et d'abus de confiance. Il a de plus démissionné de son siège de député et a passé une journée en prison.

En février dernier, l'ancien député Michel Gravel a été condamné à 18 mois d'emprisonnement pour fraude et trafic d'influence.

## EN BREF...

### Fuites Wilson: la GRC a enquêté en toute liberté

OTTAWA (PC) — Le commissaire Norman Inkster, de la GRC, a assuré le comité de la justice des Communes, hier, que « personne ne m'a appelé pour tenter de m'influencer de quelque façon que ce soit » dans l'enquête sur les fuites du budget Wilson. C'est d'elle-même, a-t-il affirmé, que la GRC a décidé de consulter le ministère du Procureur général de l'Ontario et le ministre fédéral de la Justice, pour savoir si le fait d'accuser un journaliste pouvait violer la liberté de la presse. La réponse a été la même aux deux endroits, a souligné le policier: « Il n'existe pas de classes séparées de gens au Canada. Personne n'est au-dessus de la loi et tous sont égaux devant la loi ». À la suite de ces consultations, le reporter Doug Small a été l'une des cinq personnes accusées de possession d'un bien volé d'une valeur inférieure à \$ 1,000.

### Charbonneau s'en va

QUÉBEC (PC) — Le député péquiste de Verchères Jean-Pierre Charbonneau, qui s'en va en Afrique comme missionnaire laïc, a fait hier ses adieux à ses collègues de l'Assemblée nationale. Il a regretté que la fonction de député soit si peu valorisée. « À une époque, les moins populaires dans les sondages étaient les journalistes et, après, les députés. Je n'ai pas été chanceux, j'ai fait le journalisme et, après cela, je suis devenu député. Ça s'est amélioré, semble-t-il, du côté journalistique mais pas tellement du côté parlementaire », a-t-il déclaré sérieusement, mi-blagueur. « On trouve ici des gens convaincus, des hommes et des femmes qui consacrent beaucoup d'énergie et qui mériteraient dans notre société d'être considérés. » M. Charbonneau, âgé de 39 ans, n'avait que 26 ans quand il a été élu à l'Assemblée nationale pour la première fois, en novembre 1976. Il avait exercé le métier de journaliste aux quotidiens *Le Devoir* et *La Presse* avant d'être député. M. Charbonneau s'en va travailler en Afrique pour le compte de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

# SPORTS

## EXPOS 2, CARDS 0

# Langston redevient maître

Michel Lajeunesse  
de la Presse Canadienne

ST. LOUIS — Après des débuts difficiles devant ses nouveaux partisans, mercredi dernier, au Stade olympique, le gaucher Mark Langston avait retrouvé hier tous ses moyens face aux Cards de St. Louis,

qu'il a battus 2-0 devant 31,856 spectateurs au Stade Busch.

Langston n'a permis que quatre coups sûrs aux Cards, dont un double à Tom Brunansky, qui en était à son 400e coup de plus d'un but en carrière.

Langston (2-1) a ainsi complété son premier match dans l'uniforme des Expos.

Grâce à cette victoire, les Expos sont demeurés à une demi-partie des Cubs de Chicago, installés au sommet du classement de la section est.

C'est une poussée de deux points en sixième manche qui a permis aux Expos de disposer de Jose DeLeon, qui a cédé sa place à un frappeur suppléant en septième. DeLeon (8-4) subissait ainsi sa première défaite face aux Expos depuis le 19 juin 1985, alors qu'il portait les couleurs des Pirates de Pittsburgh.

Il avait déjà battu les Expos deux fois cette saison. Les Expos auraient pu briser la glace en quatrième, mais une erreur mentale de Hubie Brooks leur a coûté un point.

Après un retrait, Tim Raines a obtenu un double dans la gauche, le premier coup sûr accordé par Jose DeLeon. Brooks a soutiré un but sur balles avant que Tim Wallach ne soit retiré sur des prises. Le receveur Marty Pevey a suivi avec un simple

dans la droite, qui semblait devoir produire un point. Raines s'est dirigé vers le marbre, mais Brooks a commis l'erreur de s'aventurer trop loin du coussin après avoir contourné le deuxième. Un relais précis de Tom Brunansky à Ozzie Smith l'a harponné juste avant que Raines ne croise le marbre. L'arbitre Randy Marsh n'a pas hésité à rendre son jugement, déclarant que Brooks avait constitué le troisième retrait avant que Raines ne touche la plaque.

Mais Brooks s'est repris en sixième, produisant le premier point du match. Avec Tom Foley au deuxième et Raines au premier à la suite de deux buts sur balles, les Expos ont exécuté le court et frappe. DeLeon a offert une balle impossible à Brooks, une rapide basse à l'extérieur. Brooks a allongé les bras et a déposé la balle au champ centre pour pousser Foley à la plaque et Raines au troisième.

Ce dernier a marqué facilement quand Tim Wallach a suivi avec un ballon-sacrifice dans la droite. ■ Après avoir cédé le gaucher Joe Hesketh à leur filiale AAA d'Indianapolis, les Expos ont surpris tout le monde hier en ne rappelant pas de lanceur des Indiens. Ils ont plutôt relancé le nom du receveur Nelson Santovenia au sein de l'alignement. Santovenia n'avait pas joué depuis le



Tony Fernandez regarde en direction de l'arbitre pour savoir si Glenn Braggs, du Milwaukee, est retiré lors d'une tentative de le prendre à contre-pied. Braggs a plus tard marqué sur un simple de Terry Francona. Les Jays ont gagné 4-3.

EXPOS	pb	p	cs	pp	CARDS	pb	p	cs	pp	
ONixon	3	0	0	0	Coleman	cg	4	0	0	
Foley	2b	3	1	0	OSmith	oc	3	0	0	
Galarra	1b	3	0	0	Guerra	1b	3	0	1	
Raines	cg	2	1	1	Brnsky	cd	3	0	1	
Brooks	cd	3	0	1	Pndlin	3b	4	0	1	
DiResta	cd	0	0	0	Oquend	2b	4	0	1	
Wallach	3b	3	0	1	MThmp	cc	4	0	0	
Pevey	r	4	0	1	TPena	r	3	0	0	
Owen	c	4	0	0	DeLeon	1	1	0	0	
Langstn	l	3	0	0	Lindm	fs	1	0	0	
Totaux		28	2	3	2	Carptr	l	0	0	
					Totaux		30	0	4	
Montréal					000	000	000	000	000	
St. Louis					000	000	000	000	000	
DJ—Montréal 1. L5B—Montréal 6. St. Louis 7. 2B—Raines, Brunansky, Oquendo. BV—OSmith (11). B5—Wallach.										
Montréal					ML	CS	P	MM	BB	RB
Langston LG, 2-1	9	4	0	0	4	2				
St. Louis										
DeLeon LP, 8-4	7	3	2	2	4	4				
Carptr	2	0	0	0	1	0				
Alerte — Galarra par DeLeon. D — 2 h 24. A — 31,856.										

# Un inconnu élimine Edberg à Londres

ES (AFP et PC) — Le Vénézuélien Nicolas Pereira, 118e joueur mondial, a créé une énorme surprise en éliminant le Suédois Stefan Edberg, no 3 mondial et tête de série no 2, en deux sets, 7-6 (7-4) et 7-6 (7-4), au premier tour du tournoi sur herbe du Queen's, comptant pour le Nabisco Grand Prix et doté de 385.000 dollars, hier à Londres.

Pereira (18 ans), champion du monde juniors et vainqueur du titre de la catégorie à Wimbledon l'an dernier, a mis 1 h 54 min pour s'imposer à Edberg, sans doute encore fatigué par sa finale des Internationaux de France perdue dimanche contre l'Américain Michael Chang.

« Je n'étais pas fatigué mais l'adaptation est difficile à dit Edberg. Vous ne pouvez vous attendre à bien jouer sur cette surface (herbe) avec

une heure et demie d'entraînement. Une semaine de repos entre Paris et la Queen's serait bien. J'ai besoin de quelques jours pour m'adapter. Je n'ai pas été assez bon, c'était très dur de retourner et Pereira a un grand service. »

Le Suédois, tenant du titre des Internationaux de Grande-Bretagne et finaliste au Queen's l'an dernier, a compté trois balles de sets dans la première manche (une à 4-5 puis deux à 5-6) qu'il n'a pu concrétiser.

Dans le set suivant, les deux joueurs n'ont pas perdu une seule fois leur mise en jeu mais le Sud-Américain, doté d'un bon service, a fait la différence grâce à un excellent retour de service, concluant d'ailleurs le match sur un retour de revers croisé.

Trois Canadiens sont engagés

# Edberg à Londres

dans l'épreuve anglaise. Le Torontois Glenn Michibata a eu raison du Chilien Ricardo Acuna 6-1, 7-6 (7-4) ; Chris Pridham, d'Oakville en Ontario, a défait l'Américain Brett Garnett 6-4, 7-6 (8-6) ; et Grant Connell, de Vancouver, a perdu devant l'Australien Daren Cahill 5-7, 6-2, 6-4.

Michibata, 111e joueur mondial, est un bon ami d'Acuna et il a avoué avoir eu du mal à conclure sur certains points.

Les deux joueurs ne se sont jamais affrontés dans une rencontre du Grand Prix qui qu'ils ont déjà croisé le fer en coupe Davis.

« Lorsque nous nous affrontons, il y en a toujours un des deux qui joue bien comme ce fut mon cas aujourd'hui en première manche. Mais il

est difficile de faire un point contre un ami », a expliqué Michibata.

Par ailleurs, le Tchèque Ivo Lendl a eu besoin de trois sets (1-6, 6-2, 6-1) pour venir à bout du Suédois Tobias Svantesson, 196e dans la hiérarchie mondiale. Le numéro un mondial a souffert en début de rencontre, commettant de nombreuses fautes, mais a par la suite retrouvé son service (as sur la dernière balle) et pris l'ascendant sur un adversaire débordé.

La tête de série numéro 3, le Suédois Mats Wilander, a pour sa part passé sans encombre le premier tour en « exécutant » l'Américain Richard Matuszewski (53e à l'ATP) en deux petits sets (6-2, 6-2) et 55 minutes.

# NBA: PISTONS 105, LAKERS 97

## Detroit champion

EN PLUS d'avoir présenté le meilleur dossier de l'Association nationale de basketball (NBA) cette saison, les Pistons de Detroit ont remporté leur premier championnat de leur histoire vieille de 41 années hier soir en prenant la mesure des Lakers de Los Angeles par la marque de 105-97 et ainsi balayer la série finale en quatre matchs face aux champions de l'an dernier.

Le garde des Pistons Joe Dumars, qui a maintenu une moyenne de 27,3 points au cours de la finale, a été choisi le joueur par excellence de la série. Jouant sans les services de deux de leurs as, les gardes Earvin « Magic » Johnson et Byron Scott, les Lakers n'ont pas fait le poids face aux nouveaux champions de la NBA.

L'équipe de Los Angeles tentait de remporter le championnat pour une troisième saison consécutive pour ainsi porter leur domination des années 80 à six titres. James Worthy a mené l'attaque des Lakers avec un sommet en carrière de 40 points.

# Retour prometteur de Martina à Birmingham

BIRMINGHAM, Grande-Bretagne (AFP) — L'Américaine Martina Navratilova, numéro deux mondiale, n'a laissé qu'un seul jeu à la Japonaise Akiko Miyagi, défaite 6-0, 6-1 en 46 minutes au premier tour du tournoi de tennis de Birmingham, hier, comptant pour le circuit féminin et doté de \$150.000.

Navratilova (32 ans), absente des courts depuis deux mois, disputait son premier tournoi sur herbe de la saison en vue de Wimbledon qu'elle a remporté à huit reprises. Elle a toutefois refusé de parler de ses chances de s'imposer pour une neuvième fois, performance qui constituerait un record.

Les autres têtes de série ont connu des fortunes diverses. C'est ainsi que

l'Américaine Pam Shriver (no 3), quatre fois victorieuse ici, a dû puiser dans ses réserves pour venir à bout de l'Italienne Lora Golarsa, battue en trois sets 4-6, 7-6 (7-1), 6-4 après une partie d'une heure 45 minutes.

La tenante du titre, l'Allemande de l'Ouest Claudia Kohde-Kilsch (no 5) a cédé un set (3-6, 6-4, 6-2) devant la Japonaise Nana Miyagi, issue des qualifications. En revanche, aucun problème pour l'Américaine Zina Garrison (no 2), qui a disposé de sa compatriote Hu Na en deux sets (6-3, 6-4).

# EN BREF...

## Nouvelle image pour la natation québécoise

(PC) — La Fédération de natation du Québec (FNQ) s'est adjugée récemment la deuxième place au niveau des subventions accordées par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Aussi, les délégués de la fédération, à l'occasion de leur assemblée annuelle, ont approuvé un plan triennal qui changera l'image de la natation vis-à-vis le grand public. La FNQ aura désormais une plus grande ouverture envers les différents niveaux de la pratique sportive et fera en sorte que ses programmes soient accessibles à tous. Elle veut être reconnue comme étant le carrefour du sport de la natation à tous les niveaux de la pratique : initiation, récréation, compétition et excellence.

## Sanchez reçue par le couple royal espagnol

MADRID (AFP) — La championne de tennis espagnole Arantxa Sanchez a été reçue hier après-midi à Madrid par le roi Juan Carlos et la reine Sofia qui l'ont félicitée de sa victoire, samedi dernier au stade Roland-Garros, face à l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf en finale des Internationaux de France de tennis. La jeune joueuse a été reçue au Palais royal de la Zarzuela en compagnie de ses parents et du secrétaire d'État espagnol aux Sports, M. Javier Gomez Navarro, ainsi que du président de la Fédération espagnole de tennis, Sanchez, 17 ans, a conversé, très détendue, avec les souverains espagnols, leur montrant sa coupe et commentant les moments forts de son match historique.

## Navratilova place Wimbledon en priorité

BIRMINGHAM, Angleterre (AFP) — L'Américaine Martina Navratilova, numéro deux mondiale, a décidé de mettre tous les atouts de son côté pour remporter une neuvième fois — un record — le titre du simple dames des Internationaux de Grande-Bretagne de tennis. C'est ainsi qu'elle n'a pas hésité à interdire à sa famille et à ses amis de l'accompagner cette année à Wimbledon de peur d'être par trop distraite. Le mot d'ordre est simple : « Restez à la maison et regardez le tournoi à la télévision, a déclaré Martina, 32 ans. J'aimerais qu'ils soient présents mais c'est trop de distraction et j'ai besoin de me concentrer sur ce que je fais », a précisé l'Américaine. Cette année, Navratilova, absente des courts pendant deux mois, sera accompagnée uniquement de son amie Judy Nelson et de son entraîneur Craig Kardon.

## Ben Johnson devrait être « suspendu à vie »

LONDRES (AFP) — Sir Arthur Gold, président du Comité national olympique britannique (BOA), a déclaré que le sprinteur canadien Ben Johnson ne devrait plus être autorisé à courir au niveau international après qu'il eut reconnu sous serment avoir pris des stéroïdes depuis six ans. Sir Arthur, également président de la commission chargée du dopage au sein du Conseil des sports, a qualifié par ailleurs d'« indignes » les commentaires faits en avril dernier par M. Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique (CIO), selon lesquels Johnson serait le bienvenu pour courir à nouveau aux Jeux olympiques de 1992 une fois les sanctions levées. « J'espère qu'il ne sera jamais autorisé à recourir au plus haut niveau, a avancé le président du BOA. Tricher aux Jeux est une négation de l'idéal olympique. Pis encore, il (Johnson) a admis consommer des produits dopants depuis six ans, période pendant laquelle son physique a tellement changé que, même si n'en utilisait plus, il en conserverait le bénéfice », a poursuivi M. Gold.

## Shriver songe à abandonner le simple

BIRMINGHAM, Angleterre (AFP) — La joueuse de tennis américaine Pam Shriver, 26 ans, troisième du classement mondial féminin en 1984 derrière ses compatriotes Martina Navratilova et Chris Evert, songe à abandonner la compétition en simple et ne plus jouer qu'en double. « Je prendrai une décision après les Internationaux des États-Unis début septembre », a déclaré Pam Shriver en marge du tournoi sur gazon de Birmingham comptant pour le circuit féminin. L'Américaine, une fois finaliste à l'US Open et deux fois finaliste à Wimbledon, mais redescendue à la huitième place du classement WTA, a affirmé qu'elle « adorait jouer au tennis, mais n'aimait pas certains aspects du style de vie accompagnant ce sport. En onze ans de présence sur le circuit, je n'en ai pas passé plus d'un tiers chez moi », a-t-elle notamment déclaré.

## Guignard poursuivra malgré sa suspension

PARIS (AFP) — La Française Christelle Guignard, suspendue par la Fédération internationale de ski (FIS) jusqu'au premier février 1990 et disqualifiée de sa troisième place aux Championnats du monde de Vail pour dopage, a décidé de poursuivre sa carrière sportive. « Je continue, a-t-elle déclaré hier à l'AFP. Je vais continuer de me battre pour faire lever cette suspension car je ne me sens pas du tout responsable. Mais même si je dois attendre février, j'attaquerai à fond, pour leur prouver qu'ils ont tort... »

# Sznajder aura la vie dure sur le circuit canadien

SILLERY — Le champion du circuit en 1985, l'Américain Craig Campbell, et le champion junior de Wimbledon en 1986, le Mexicain Eduardo Velez, sont du groupe de plus de 200 joueurs qui tenteront d'enlever les grands honneurs au championnat de la série, le Torontois Andrew Sznajder, au Circuit canadien international qui se déroulera du 17 juin au 16 juillet.

Velez et Campbell seront classés deuxième et troisième têtes de série derrière Sznajder lors de la série satellite qui débutera avec une première étape, le défi Yellow Pages, du 17 au 25 juin, au Greenhills Country Club de London, en Ontario. Les deux étapes suivantes se joueront au Ottawa Athletic Club d'Ottawa, du 24 juin au 2 juillet, et à l'Hôtel Chantecler de Ste-Adèle, du 1er au 9 juillet. Le Circuit canadien se rendra ensuite au Club St-Charles

Garnier de Sillery pour la présentation du Grand Prix, du 10 au 16 juillet.

Sillery, hôte du circuit depuis ses débuts en 1981, accueillera pour la première fois le Circuit Prix.

Sznajder, Velez et Campbell seront parmi 200 joueurs en provenance de 10 pays : la Grande-Bretagne, la RFA, la France, la Nigéria, l'Australie, la République Dominicaine, le Japon, le Mexique, les États-Unis et le Canada.

Sznajder, âgé de 22 ans, espère répéter sa performance de 1988 alors qu'il gagnait 18 de ses 19 matches pour mériter le titre lors de trois des quatre étapes de la série et le championnat de l'ensemble du circuit. Joueur de l'année de Tennis Canada en 1988, Sznajder a remporté le titre du circuit en 1986 et se classait sixième en 1985.

# BASEBALL

Ligue nationale  
Lundi  
Chicago 10, St. Louis 3  
New York à Pittsburgh, pluie  
Los Angeles 9, Cincinnati 3

Hier  
Chicago 4, New York 2  
Phil'phie 10, Pittsburgh 2  
Montréal 2, St. Louis 0  
Cincinnati à San Diego  
Houston à Los Angeles  
Atlanta à S. Francisco

Aujourd'hui  
Atlanta, Lilliquist (4-3) à San Francisco, Robinson (4-4), 16 h 05  
Chicago, Sanderson (6-4)

à New York, Gooden (7-2), 19 h 35  
Philadelphie, Ontiveros (2-0) à Pittsburgh, Smiley (5-2), 19 h 35

Montréal, Goss (6-4) à St. Louis, Magrane (4-5), 20 h 35  
Cincinnati, Rijo (6-2) à San Diego, Show (6-6), 22 h 05  
Houston, Knipper (3-6) à Los Angeles, Hershiser (7-5), 22 h 35

Ligue américaine  
Lundi  
Toronto 5, Detroit 4  
Chicago 5, Cleveland 3  
Kansas City 2, Oakland 1  
Texas 4, Californie 0

Hier  
Baltimore 5, New York 2  
Boston 8, Detroit 7  
Cleveland 9, Chicago 6

Toronto 4, Milwaukee 3  
Kansas City 5, Oakland 3  
Calif'nie au Texas, pluie  
Seattle au Minnesota

Aujourd'hui  
New York, Nielsen (1-0) à Baltimore, Milacki (3-5), 19 h 35  
Detroit, Tanana (5-6) à Boston, Bodicker (3-5), 19 h 35  
Seattle, Swift (2-2) au Minnesota, Smith (4-3), 20 h 30  
Cleveland, Candotti (5-2), 20 h 30  
Toronto, Stieb (5-3) à Milwaukee, Krueger (2-0), 20 h 30  
Oakland, Stewart (10-2) à Kansas City, Leibbrandt (4-6), 20 h 35  
Californie, McCaskill (7-2) au Texas, Hough (3-6), 20 h 35

Les frappeurs

Aldrete	54	12	5	0	188
Brooks	21	59	25	4	267
Figerald	109	26	15	2	239
Foley	172	39	17	3	227
Galarra	209	51	39	9	244
Garcia	83	20	8	0	241
Hudler	36	12	5	3	333
Raines	209	60	34	4	287
San'venia	88	25	9	2	284
Wallach	231	62	31	3	270

Les lanceurs

Burke	4-1	35-1	11-23	2-80
Frey	1-0	10-2	1	7-84
Gideon	0-0	1	0	1-00
Gross	6-4	91-2	41	72-403
Hesketh	4-2	19-1	21	15-978
Langston	2-1	32-0	6	31-169
Martinez	6-1	96-1	29	51-271
McGaffigan	1-2	31-1	15	13-431
Perez	3-7	74-0	37	52-450
B.Smith	6-2	84-2	21	46-223

Victoires préservées: Burke 13; Hesketh, McGaffigan 2.

## LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	35	27	565	—
MONTRÉAL	35	28	556	1/2
NEW YORK	30	30	500	4
ST. LOUIS	30	30	500	4
PITTSBURGH	23	36	390	10 1/2
PHILADELPHIE	22	37	373	11 1/2

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	37	25	597	—
SAN FRANCISCO	36	26	581	1
CINCINNATI	35	26	574	1 1/2
LOS ANGELES	30	31	492	6 1/2
SAN DIEGO	30	34	469	8
ATLANTA	24	37	393	12 1/2

Section Est	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	33	26	559	—
CLEVELAND	30	32	484	4 1/2
NEW YORK	29	32	475	5
MILWAUKEE	29	33	468	5 1/2
BOSTON	27	32	458	6
TORONTO	28	34	452	6 1/2
DETROIT	24	38	387	10 1/2

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	40	23	635	—
KANSAS CITY	38	24	613	2 1/2
CALIFORNIE	36	24	600	1 1/2
TEXAS	34	27	557	5
SEATTLE	30	33	476	10
MINNESOTA	28	32	467	11
CHICAGO	23	41	359	17 1/2